

Au premier trimestre 2013, la masse salariale nette de l'emploi à domicile fléchit nettement (- 4,4 %) après deux trimestres stables. Cette contraction résulte principalement de la baisse du volume horaire (- 3,8 %). Elle s'explique aussi, dans une moindre mesure, par la contraction du taux de salaire horaire (- 0,5 %), en partie liée à la faible revalorisation du smic (+ 0,3%) en janvier, celle-ci ayant été anticipée en juillet 2012. La diminution du volume horaire résulte quant à elle de la baisse conjointe du nombre d'employeurs et du nombre d'heures moyen déclaré par ces derniers.

En conséquence, sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile recule sensiblement (- 6,6 %). La hausse de 1,4 % du taux horaire net moyen ne permet pas de compenser la baisse de 7,9 % du volume horaire déclaré.

Ces évolutions sont tirées par celles de l'emploi à domicile hors garde d'enfant. Sur ce champ, la masse salariale nette diminue de 7,1 % sur un an, en raison d'un net repli du volume horaire (- 4,2 %) mais également du nombre d'employeurs (- 3,4 %). De même, mais de façon plus modérée, la masse salariale nette de la garde d'enfant à domicile continue de diminuer : - 2,8 % sur un an du fait d'une baisse de 4,0 % du nombre d'heures déclarées.

L'évolution de la masse salariale nette des assistantes maternelles ralentit encore ce trimestre: + 2,5 % sur un an après + 4,0 % au quatrième trimestre 2012.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs diminue de 2,7 % ce trimestre et de 2,9 % sur un an.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU PREMIER TRIMESTRE 2013

Au premier trimestre 2013, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** diminue nettement (- 4,4 %). Ce repli fait suite à une stabilisation durant deux trimestres après un second trimestre 2012 marqué par une baisse de 2,7 % (*tableau 1 et graphique 1*). D'une part, le taux de salaire horaire moyen diminue pour la première fois (- 0,5 % ce trimestre), en lien avec la faible revalorisation du Smic (+ 0,3 %) au 1^{er} janvier, celle-ci ayant été anticipée en juillet 2012. D'autre part, le volume horaire déclaré recule à nouveau pour le quatrième trimestre consécutif (- 3,8 %, après - 0,7 % et - 0,8 % les deux trimestres précédents). Cette évolution s'explique par une baisse simultanée du nombre d'employeurs et du volume horaire moyen par employeur (respectivement - 2,3 % et - 1,6 % ce trimestre).

Sur un an, l'évolution de la masse salariale nette reste négative pour le quatrième trimestre consécutif (- 6,6 % après - 1,3 %). En effet, la hausse de 1,4 % du

taux horaire net moyen ne compense que très partiellement la forte baisse (- 7,9 %) du volume horaire déclaré. Le repli du volume d'heures résulte quant à lui de la réduction conjointe du nombre d'employeurs (- 3,2 %) ainsi que du nombre d'heures moyen par employeur (- 4,8 %).

Ces évolutions s'expliquent en grande partie par celles des activités de **l'emploi à domicile hors garde d'enfant**. Sur ce champ, le nombre d'employeurs diminue significativement de 2,4 % au premier trimestre 2013, soit un recul de 3,4 % sur un an. Le volume horaire continue quant à lui de diminuer ce trimestre (- 4,2 %), portant l'évolution annuelle à - 8,4 %. Au total, la masse salariale nette diminue de 4,8 % ce trimestre et de 7,1 % sur un an (*tableau 2 et graphique 3*).

Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, la baisse du nombre d'employeurs se poursuit : - 0,3 %, après - 0,9 % le trimestre précédent. Ainsi, sur un an, il diminue légèrement (- 0,4 %) pour la

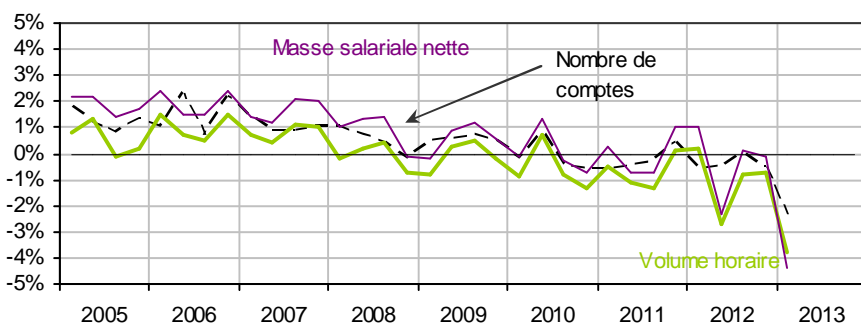
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) *

		Niveau 2013 T1	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2013 T1
			2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4	2013 T1	
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 012	-0,6	-0,5	+0,0	-0,5	-2,3	-3,2
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	133,1	+0,2	-2,7	-0,8	-0,7	-3,8	-7,9
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 252,8	+1,0	-2,3	+0,1	-0,1	-4,4	-6,6
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	622,7	+1,7	-1,9	+0,1	+0,4	-2,1	-3,4
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	66,1	+0,9	-2,3	-0,9	-0,2	-1,6	-4,8
	Taux horaire (3) / (2)	9,4	+0,8	+0,4	+0,9	+0,6	-0,5	+1,4
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	909	+0,7	+0,5	+0,7	-0,8	+0,6	+1,0
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	958,7	+1,7	+1,0	+1,4	-0,3	+0,3	+2,5
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 054,3	+1,0	+0,5	+0,8	+0,6	-0,4	+1,4
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 911	-0,1	-0,1	+0,3	-0,8	-1,4	-2,0
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 204,2	+1,1	-0,5	+0,6	-0,3	-2,7	-2,9

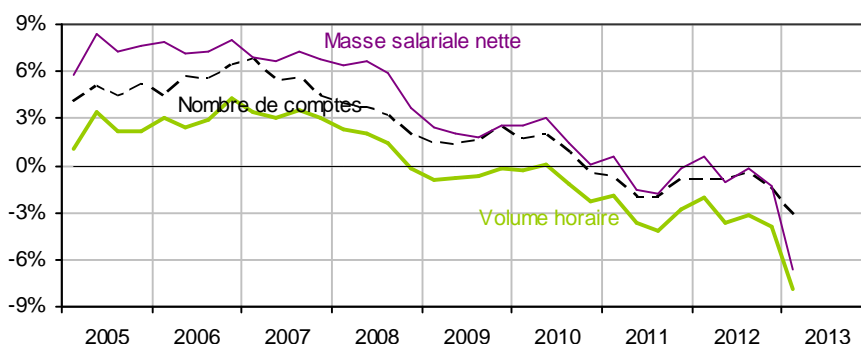
* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



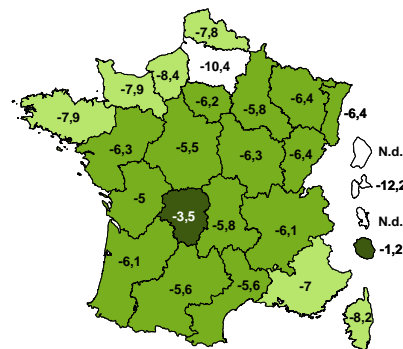
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au premier trimestre 2013 (en %)

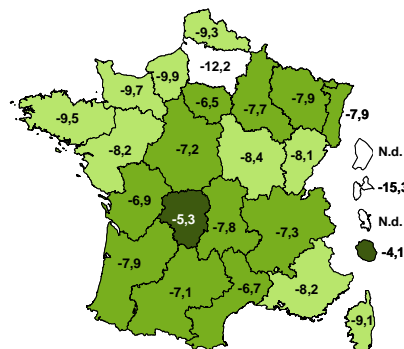
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 6,6 %



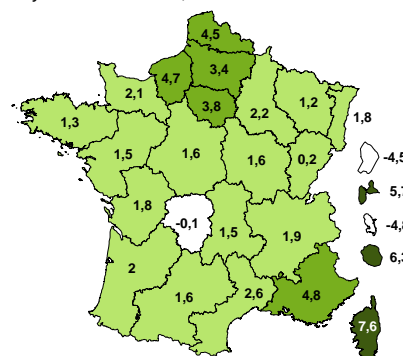
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 7,9 %



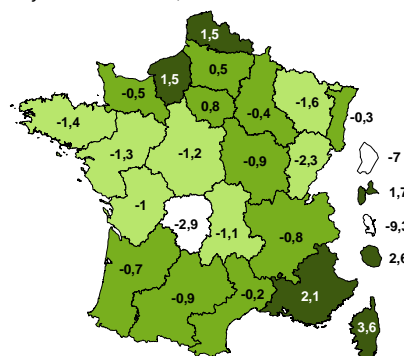
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 2,5 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : - 0,4 %



Sources : Acoss-Urssaf ; Cnccsu ; Centre Pajemploi

première fois. Par ailleurs, le volume horaire recule pour le quatrième trimestre successif (- 1,0 % après - 1,3 % et - 0,5 % le trimestre précédent). Sur un an, la baisse s'élève à - 4,0 %. De ce fait, l'évolution de la masse salariale nette demeure négative : - 1,2 % en glissement trimestriel et - 2,8 % en glissement annuel (tableau 2 et graphique 3).

Concernant l'activité des **assistantes maternelles**, le ralentissement observé depuis 2008 se poursuit. En effet, malgré une hausse de 0,6 % du nombre d'employeurs ce trimestre, le volume d'heures déclaré diminue pour le second trimestre consécutif : - 0,7 % après - 0,9 % le trimestre précédent. Il enregistre même pour la première fois une diminution sur un an (- 0,4 %). Au total, la masse salariale nette progresse légèrement (+ 0,3 %) au premier trimestre 2013, marquant un net ralentissement sur un an : + 2,5 % après + 4,0 % au trimestre précédent (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs diminue pour le second trimestre consécutif (- 2,7 %), après + 0,6 % et - 0,3 % aux deux trimestres précédents. Sur un an, elle diminue sensiblement : - 2,9 % (tableau 1).

Au premier trimestre 2013, la masse salariale nette de l'emploi à domicile est en repli dans l'ensemble des régions (carte a). De même, le volume horaire déclaré enregistre une diminution quelle que soit la région.

L'activité des emplois à domicile recule particulièrement dans les DOM mais également en Picardie où la masse salariale nette diminue de plus de 10 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 12 % (carte b).

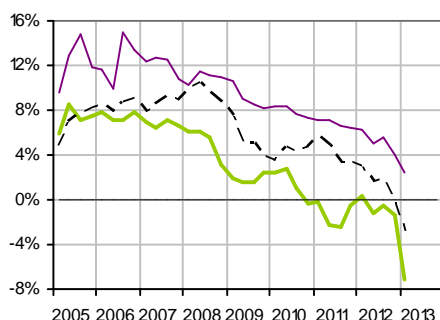
Sur un an, hors Guyane, Martinique et Limousin, l'évolution de la masse salariale nette des assistantes maternelles reste positive sur l'ensemble du territoire. A l'inverse, la majeure partie des régions enregistre une baisse des volumes d'heures. Les régions Corse, PACA, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais sont mieux orientées, avec des taux de croissance de la masse salariale nette et des heures déclarées respectivement supérieurs à 4 % et 1,5 % (cartes c et d).

Kathleen Berche

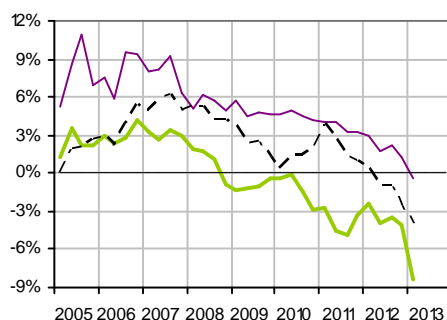
Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

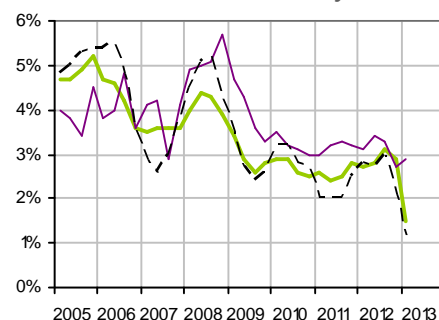
...de la masse salariale nette



...du volume horaire déclaré



...du taux horaire moyen



— Hors garde d'enfant - - - - Garde d'enfant à domicile — Assistantes maternelles

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2010	T1	2 033	133,2	1 189,9	83	17,2	137,0	2 116	150,4	1 327,0	843	279,3	821,8
	T2	2 048	133,9	1 204,3	85	17,5	139,4	2 132	151,4	1 343,6	853	283,5	838,2
	T3	2 039	132,6	1 198,0	86	17,6	141,1	2 125	150,2	1 339,0	861	287,5	852,3
	T4	2 025	130,6	1 187,2	87	17,7	142,5	2 112	148,3	1 329,6	866	287,8	864,0
		530,3	4 779,4		70,0	560,0		600,2	5 339,2		1 138,1	3 376,3	
2011	T1	2 011	129,6	1 187,8	88	17,9	145,0	2 099	147,5	1 333,1	876	290,7	881,1
	T2	2 000	127,8	1 177,8	89	17,9	146,0	2 090	145,8	1 323,7	884	294,8	899,0
	T3	1 993	126,2	1 168,7	90	17,8	145,7	2 083	144,0	1 314,3	889	296,7	908,7
	T4	2 002	126,2	1 179,9	91	17,8	147,5	2 092	144,1	1 327,2	894	297,0	919,8
		509,9	4 714,1		71,5	584,3		581,4	5 298,3		1 179,2	3 608,5	
2012	T1	1 988	126,6	1 191,0	91	17,9	149,4	2 080	144,4	1 341,0	900	299,5	935,7
	T2	1 978	122,7	1 162,0	92	17,7	148,2	2 070	140,5	1 310,1	905	299,6	945,1
	T3	1 979	121,8	1 162,9	92	17,6	148,6	2 071	139,4	1 311,4	911	303,2	958,8
	T4	1 969	121,0	1 163,2	91	17,4	146,9	2 060	138,4	1 309,8	903	300,5	956,1
		492,1	4 679,2		70,7	593,2		562,8	5 272,3		1 202,8	3 795,8	
2013	T1	1 921	115,9	1 107,0	91	17,2	145,2	2 012	133,1	1 252,8	909	298,3	958,7
Glissement trimestriel (en %)													
2011	T1	-0,7	-0,7	+0,0	+1,6	+1,3	+1,7	-0,6	-0,5	+0,3	+1,1	+1,0	+2,0
	T2	-0,5	-1,4	-0,8	+1,1	+0,2	+0,7	-0,5	-1,1	-0,7	+0,9	+1,4	+2,0
	T3	-0,3	-1,3	-0,8	+0,3	-0,7	-0,2	-0,3	-1,3	-0,7	+0,5	+0,7	+1,1
	T4	+0,4	-0,0	+1,0	+1,0	+0,2	+1,2	+0,4	+0,1	+1,0	+0,5	+0,1	+1,2
2012	T1	-0,7	+0,3	+0,9	+0,7	+0,5	+1,3	-0,6	+0,2	+1,0	+0,7	+0,8	+1,7
	T2	-0,5	-3,0	-2,4	+0,6	-1,2	-0,8	-0,5	-2,7	-2,3	+0,5	+0,1	+1,0
	T3	+0,0	-0,8	+0,1	+0,3	-0,5	+0,2	+0,0	-0,8	+0,1	+0,7	+1,2	+1,4
	T4	-0,5	-0,7	+0,0	-0,9	-1,3	-1,1	-0,5	-0,7	-0,1	-0,8	-0,9	-0,3
2013	T1	-2,4	-4,2	-4,8	-0,3	-1,0	-1,2	-2,3	-3,8	-4,4	+0,6	-0,7	+0,3
Glissement annuel (en %)													
2011	T1	-1,1	-2,7	-0,2	+6,4	+3,8	+5,8	-0,8	-1,9	+0,5	+3,8	+4,1	+7,2
	T2	-2,3	-4,5	-2,2	+5,6	+2,7	+4,8	-2,0	-3,7	-1,5	+3,7	+4,0	+7,2
	T3	-2,2	-4,8	-2,4	+4,4	+1,3	+3,3	-2,0	-4,1	-1,8	+3,2	+3,2	+6,6
	T4	-1,2	-3,3	-0,6	+4,1	+1,0	+3,5	-0,9	-2,8	-0,2	+3,2	+3,2	+6,5
2012	T1	-1,1	-2,4	+0,3	+3,2	+0,3	+3,0	-0,9	-2,1	+0,6	+2,8	+3,0	+6,2
	T2	-1,1	-4,0	-1,3	+2,7	-1,1	+1,5	-0,9	-3,6	-1,0	+2,4	+1,7	+5,1
	T3	-0,7	-3,5	-0,5	+2,6	-1,0	+2,0	-0,6	-3,2	-0,2	+2,5	+2,2	+5,5
	T4	-1,7	-4,1	-1,4	+0,6	-2,5	-0,4	-1,6	-3,9	-1,3	+1,1	+1,2	+4,0
2013	T1	-3,4	-8,4	-7,1	-0,4	-4,0	-2,8	-3,2	-7,9	-6,6	+1,0	-0,4	+2,5

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (Acosse Stat n°167).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.
- **Le dispositif Pajemploi** (prestation d'accueil du jeune enfant) qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.
- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. Ce support était obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif est tombé progressivement en désuétude puisque la Paje s'est substituée, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui percevaient l'Afeama (DNS) et ceux qui bénéficient du « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acosse en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et

la DNS. En revanche, aucune estimation de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait » (supprimé au 1^{er} janvier 2013, excepté dans les Dom). Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acosse Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2012 », Acosse Stat n°170, décembre 2012.

- « Les particuliers employeurs en 2011 : le recul de l'emploi à domicile hors garde d'enfant se confirme », Acosse Stat n°167, février 2013.